



Séance du Conseil général, 5 février 2018

## PROCES - VERBAL

<b>Président :</b>	M. Nicolas Guillaume-Gentil (Verts)
<b>Présents :</b>	34 membres du Conseil général (voir liste en annexe) 7 membres du Conseil communal l'administrateur communal
<b>Excusés :</b>	5 membres du Conseil général (voir liste en annexe)
<b>Absent :</b>	1 membre du Conseil général (voir liste en annexe)
<b>Démissionnaire :</b>	1 membre du Conseil général (voir liste en annexe)

### 1. Appel, ordre du jour, procès-verbal de la séance du 18 décembre 2017

Le **procès-verbal de la séance du 18 décembre 2017 est accepté à l'unanimité**. L'ordre du jour ne fait pas l'objet de demandes d'amendement.

### 2. Informations du Président

RAS

### 3. Règlement sur la gestion des déchets, modification (rapport 18.001)

Le Conseil communal (M. **Th. Perret**) rappelle que la proposition de modifier la proportion payée par l'impôt dans le cadre de la gestion des déchets a été prise en étroite collaboration avec la Commission financière. La Commune applique, pour les personnes physiques, le principe de la taxe au logement, taxe fixée entre 2011 et 2013 à CHF 125.-, réduite à CHF 100.- depuis. Il conviendra de l'adapter au nouveau contexte. Le montant de la taxe pour les personnes morales fera aussi l'objet d'une adaptation, la problématique étant liée à la taxe forfaitaire, qui grève fortement les petites entreprises.

Au nom du groupe socialiste, M. **L. Bourquin** juge l'économie réalisée par la modification de la couverture des charges de la gestion des déchets par l'impôt faible. Son groupe déplore le procédé et le passage de l'impôt à une taxe antisociale. L'augmentation correspond toutefois à CHF 2.- par mois et par logement, mais on ne connaît pas le montant total des économies faites dans le budget 2018 à charge de la population. Le groupe socialiste est cependant conscient des enjeux financiers du moment, il est disposé à équilibrer le budget communal, mais il faut chercher d'autres solutions que des petites coupes par-ci par-là, et notamment agir sur le coefficient fiscal.

Mme **V. Attinger** (Les Verts) admet qu'il a été consenti à des investissements dans le cadre de la gestion des déchets, mais est surprise qu'il faille trouver de nouvelles ressources. Le volume des ordures collectées diminue sensiblement, la taxe avait pu être réduite, et cette taxe s'applique à tous les ménages, quelle que soit leur composition. Calcul à l'appui, elle démontre que la mesure proposée renchérit fortement les charges pour les ménages et est en fait une augmentation déguisée de l'impôt communal. Si le point de collecte de Porcena est utile, on y remarque une présence d'usagers hors Commune. Le groupe privilégiera une augmentation sensible du coefficient fiscal, au vu des nouvelles infrastructures communales, mais il refusera l'arrêté dans sa majorité.

Mme **E. Gretillat** (groupe Ralliement-Vert'libéraux RAVL) salue le choix de limiter à 5% la réduction du taux de couverture de la gestion des déchets par l'impôt. Elle juge l'augmentation prévisible de la taxe comme supportable, même pour les personnes seules. Le groupe accepte l'arrêté dans sa majorité.

M. **S. Brammeier** (PLR) indique que son groupe accepte l'arrêté.

M. **Th. Perret** (Conseil communal) indique que les modifications prévues sont incluses dans le budget 2018, l'augmentation des charges à financer par la taxe étant de 35 kCHF. Les calculs présentés par les Verts sont faits sur le coût total de la gestion des déchets, mais des augmentations sont prévisibles au titre du volume des déchets organiques et des charges de la collecte des déchets. La régionalisation des points de collecte n'est pas encore à l'ordre du jour, et un contrôle accru des utilisateurs de Porcena sera mis en place. Les assistantes de sécurité publique contribueront à des contrôles, les amendes étant de CHF 200.- pour les personnes externes à la Commune.

**L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.**

**L'arrêté est ensuite adopté par 24 voix favorables contre 6.**

#### **4. Budget 2018 (rapport 17.020)**

Au nom du Conseil communal, M. **P. Bourquin** indique que le déficit est d'environ 800 kCHF, et qu'il est en dessous des prévisions des experts externes en charge de la planification financière (prévu : 1.6 millions de francs). Ceci résulte des efforts fait par le Conseil communal, qui dégagent des économies de plusieurs dizaines de milliers de francs ; la Commission financière a participé à la réflexion de l'exécutif. Les amortissements ont été revus dans leur mode de calcul, sur les taux et les valeurs initiales, pour corriger l'erreur commise au budget 2017 et

appliquer les dispositions de la loi sur les finances de l'Etat et des Communes. La fiscalité a été diminuée d'un point suite à la bascule d'impôt imposée par le Grand Conseil. Enfin, la réévaluation du patrimoine induit une augmentation de la fortune, notamment par le biais de la création d'une réserve conjoncturelle, qui jouera le rôle de coussin « amortisseur », afin de réduire le déficit. Vu toutefois que les indicateurs de la maîtrise des finances et du frein à l'endettement sont respectés, le Conseil communal propose de ne pas toucher en 2018 à cette réserve, et de la laisser intacte pour les années futures. Le déficit de 844 kCHF est, de l'avis du Conseil communal, donc supportable, vu cette réserve et le respect des indicateurs financiers.

Au nom de la **Commission financière**, M. **S. Brammeier** (président) salue le travail fourni par le Conseil communal et l'administration, et propose d'accepter le budget tel quel.

Au nom du PLR, M. **J.C. Borel** remercie le chef du dicastère des finances. Les charges inscrites au budget ont diminué de 4% par rapport à 2017, un montant important puisque les charges imposées ont augmenté. Les résultats de la votation du 24 septembre 2017 nous privent des recettes de 3 points d'impôt, et donc de revenus de plusieurs centaines de milliers de francs. Le groupe préconise de ne pas puiser dans la réserve conjoncturelle, et n'a pas de formule magique pour redresser le déficit budgétaire. Il pense toutefois qu'un signe, vis-à-vis de la population, serait de réduire de 50% les jetons de présence. Le PLR approuve le budget dans les grandes lignes.

Au nom des Verts, Mme **S. Schwab** salue les efforts, mais affirme son désaccord sur l'augmentation de taxes ou la diminution de prestations, préconisant un travail sur le coefficient fiscal. Les plus fortunés doivent participer à ces efforts. L'attractivité d'une Commune ne réside pas dans son unique coefficient fiscal, mais dans la possibilité offerte à ses membres de s'épanouir dans la communauté, que ce soient les enfants ou les personnes âgées. Une Commune attractive est soudée et solidaire. Le groupe veut faire preuve de pragmatisme dans l'évaluation des prestations communales. En ce sens, la baisse d'impôt de 3 points était une erreur ; il faut prévoir une augmentation de 5 à 6 points afin de retrouver une Commune solidaire, prête à partager et à vivre ensemble.

Le groupe socialiste (M. **S. Da Paré**) relève un budget déficitaire, mais moins important que le précédent. Il salue les efforts de l'exécutif pour limiter les charges, et soutient l'option de ne pas toucher à la réserve conjoncturelle, ni au coefficient fiscal. Certaines économies se traduisent par des réductions de prestations qui ont un impact délétère sur le citoyen. Le groupe n'est pas enchanté, mais accepte pragmatiquement les décisions. Aller au-delà tient toutefois à réduire trop sensiblement l'attractivité de la Commune ; ce n'est pas acceptable. Le groupe préconise donc un assainissement des finances communales sur deux axes, celui des charges et celui des recettes. Il aimerait connaître le développement des recettes liées au nouveau concept de stationnement, l'affectation future des locaux de la protection civile, l'impact futur de la péréquation intercommunale ; la réévaluation du coefficient fiscal n'est pas un tabou pour le groupe. De nouvelles recettes sont nécessaires, l'étude des options doit être faite avec réalisme et pragmatisme.

M. **C. L'Eplattenier** (RAVL) relève les incertitudes sur les recettes fiscales futures, mais affirme que les charges sont bien maîtrisées.

Le Conseil communal (MM. **D. Boillat** et **Th. Perret**) répond que l'élaboration du plan de stationnement se fait dans le cadre d'un mandat, comme l'ont fait les Communes voisines. Ceci permettra d'avoir une identité de vue et un fonctionnement identique dans la région, de « blin-

der » les décisions. Ceci nécessite le recensement des places privées et du nombre de véhicules ; le processus est inévitablement plus long que prévu. La solution définitive sera proposée dans le courant de l'année, elle devra intégrer un logiciel de gestion des vignettes. Concernant la péréquation, elle a été remise en chantier au niveau cantonal. Au titre du coefficient, les boucllements passés ont permis de dégager des amortissements supplémentaires pour plusieurs centaines de milliers de francs, et il faut désormais intégrer les modifications légales imposées par le Canton. Enfin, les locaux de protection civile ne sont pas encore démilitarisés, l'offre pour les travaux est en traitement aux niveaux cantonal et fédéral. Une décision permettra de choisir les locataires, mais le choix sera restreint par la configuration des locaux (pas de postes de travail).

**L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.**

Dans l'examen de détail du budget 2018, les points suivants sont relevés :

Jetons de présence ( <b>J.C. Borel</b> , PLR)	La proposition du PLR de réduire au seul budget les jetons de présence ne peut pas être acceptée ; la modification de l'arrêté du Conseil général doit être entreprise
Coût de la scolarité obligatoire ( <b>P. Perret</b> , Verts)	Le syndicat scolaire enregistre une baisse du nombre d'élèves, mais les structures demeurent. Par ailleurs, notamment au cycle 3, la création des niveaux 1 et 2 engendre des charges supplémentaires
Accueil parascolaire hors territoire communal ( <b>U. Kroll</b> , soc)	Les charges pour des accueils externes augmentent à l'image de la diversification des modes de vie, notamment la résidence alternée pour des enfants de couples séparés
Abonnements Onde verte pour écoliers ( <b>S. Schwab</b> , Verts)	Il n'y a pas besoin de déposer un amendement, dans le sens où la réduction des subventions doit faire l'objet d'une modification de l'arrêté du Conseil général. Le Conseil communal reviendra avec un rapport au Conseil général
Soins ambulatoires ( <b>J.C. Borel</b> , <b>J.J. Wenger</b> , PLR)	Il reste à charge de la collectivité, lors de chaque transport en ambulance, un montant de plusieurs centaines de francs, qui est pris en charge par le syndicat intercommunal et réparti entre les Communes
Cartes journalières CFF ( <b>V. Attinger</b> , Verts)	Il est incorrect de dire que la Commune est « pénalisée » par une trop bonne desserte des transports urbains. Par ailleurs, la vente des cartes journalières doit être revue : annonce par Internet, simplification de la distribution, tableau des disponibilités, etc.

**Sur ce, l'arrêté relatif au budget 2018 est accepté par 32 voix favorables et une voix contraire.**

## 5. Plan financier 2019 – 2021 (rapport 17.021)

L'entrée en matière sur le rapport concernant le plan financier 2019 - 2021 est **acceptée**, sans discussion préalable, à l'**unanimité**.

L'arrêté relatif au plan financier 2019 – 2021 est également accepté à l'**unanimité des votants**.

## 6. Protection des berges du Ruz-Châtru, demande de crédit pour un collecteur de décharge servant d'exutoire à un déversoir d'orage (rapport 18.002)

Le Ruz-Châtru collecte les eaux claires d'une grande partie de la Commune (M. **Th. Perret**, Conseil communal). L'enjeu est, par diverses mesures, d'éviter tout débordement lors de fortes précipitations, et de protéger le terrain de football d'Auvernier et le patrimoine bâti en aval. Il faut donc éviter l'amoncellement de gravats et de caillasse dans le ru, et limiter l'érosion sur son flanc Ouest. Le déversoir d'orage fonctionne lorsque les canalisations eaux usées ne suffisent plus à absorber les eaux, et le trop plein est donc déversé directement dans le Ruz-Châtru. L'installation à refaire est ancienne, et depuis 1998, notamment dans le Plan général d'évacuation des eaux PGEE de 2005, son remplacement est demandé. La conduite à refaire a cassé en un nouvel endroit, une deuxième griffe d'érosion est en formation. L'intervention est donc un enjeu majeur de la gestion des crues, le tracé de la nouvelle conduite sera un peu différent, et un brise-énergie posé au bout de ladite conduite. L'investissement était prévu au budget 2018.

Au nom des Verts, Mme **C. Dutoit** estime les travaux nécessaires, mais s'étonne du montant de honoraires.

Au moment de l'adoption du PGEE, les travaux n'avaient pas été jugés urgents (M. **U. Kroll**, soc). La rupture de la conduite rend désormais une intervention urgente, en complément à tous les autres travaux menés dans le ruisseau. Les honoraires atteignent 10% du devis ! L'intervenant se demande si la coupe d'exploitation a accéléré les chutes d'arbres et se pose la question de l'installation d'un mini-turbine électrique sur la conduite.

**M.M. Lauenstein** (RAVL) s'est rendu sur place, et a vu la gravité de la situation dans le canyon que représente le Ruz-Châtru. Les travaux prévus sont absolument nécessaires, l'érosion met en danger la route du Chemin des Malévaux. L'assainissement de la situation doit s'accompagner d'une régénération de la végétation existante.

Au nom du PLR, M. **Chr. Leclerc** juge les travaux nécessaires.

Le Conseil communal (M. **Th. Perret**) informe que le bureau d'ingénieurs civils choisi n'est pas, et de loin, le plus cher. Des interventions forestières et les mesures de végétalisation se font toutes sous l'égide de l'inspecteur forestier d'arrondissement. Le besoin de réparer cette conduite ne date pas de ces derniers mois, mais une nouvelle rupture rend les travaux urgents. Le turbinage de l'eau (eaux usées ...) n'est pas possible.

**L'entrée en matière est ensuite acceptée à l'unanimité, tout comme l'arrêté.**

## **7. Nominations à diverses commissions**

M. **S. Cand** remplace M. L.M. Boulianne (soc) à la Commission financière, M. **Arti Gashi** succède à M. Alban Gashi (soc) à la Commission de police du feu et de salubrité publique.

## **8. Interpellation Les Verts : « Halte aux gobelets et aux bouteilles en plastique lors des réunions du Conseil général**

Le Conseil communal répondra dans un délai de deux mois à l'interpellation, qui est encore développée oralement par Mme C. Dutoit, qui préconise que chacun apporte ses boissons lors des séances du Conseil général.

## **9. Divers**

RAS

## **10. Informations du Conseil communal**

Le Conseil communal donne diverses informations relatives à :

- Le remplacement d'une sous-directrice au Centre scolaire des Coteaux,
- La fête scolaire du 29 juin 2018, et son cortège, fête qui cherche des bénévoles,
- Le nettoyage d'une décharge sauvage dans les forêts communales, le 28 avril 2018,
- La manifestation sportive « La tête et les jambes » du 5 mai 2018, qui consiste notamment à faire le tour de la Commune sur ses limites territoriales,
- La collaboration en matière de sécurité urbaine avec la Commune de Valangin,
- Les travaux à futur sur divers axes routiers (Rue de la Gare, route cantonale entre Maison de commune de Peseux et carrefour de La Brena (Auvernier)),
- Les interventions à mener au titre de la mise en conformité des arrêts de bus aux dispositions relatives à l'accès des personnes à mobilité réduite aux transports urbains,
- La séance du 19 février 2018 de la Commission Constructions, Aménagement et Mobilité,

- La réalisation de la toiture solaire sur le bâtiment Juliette, en collaboration avec la CoopSol,
- Les difficultés avec les banques au titres des intérêts négatifs sur les sommes déposées,
- Le Festival des Musiques du dimanche 10 juin 2018.

Fin de la séance à 22h05.

Pour le PV: Pierre Muhlemann, a.c., mars/avril 2018

**Liste de présence, 5 février 2018 (séance n° 8 de la législature 17 - 20)**

<b>Attinger</b>	Verena	<input checked="" type="checkbox"/>	<b>Henguely</b>	Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>Beshaj</b>	Silvana	<input checked="" type="checkbox"/>	<b>Hunkeler</b>	Baptiste	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>Borel</b>	Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>	<b>Kroll</b>	Ulrich	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>Borloz</b>	Patricia	E	<b>Lauenstein</b>	Michaël	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>Boulianne</b>	Louis-Marie	<input checked="" type="checkbox"/>	<b>Leclerc</b>	Christophe	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>Bourquin</b>	Anita	A	<b>L'Eplattenier</b>	Claude	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>Bourquin</b>	Luc	<input checked="" type="checkbox"/>	<b>Martin</b>	Fanny	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>Brammeier</b>	Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>	<b>Mateescu Dall.</b>	Ionica	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>Brammeier</b>	Stéphane	<input checked="" type="checkbox"/>	<b>Moro</b>	Catherine	E
<b>Cand</b>	Steve	<input checked="" type="checkbox"/>	<b>Muhlemann</b>	Loïc	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>Capelli</b>	Karin	<input checked="" type="checkbox"/>	<b>Pancza Blanc</b>	Cécile	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>Dallais</b>	Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>	<b>Perret</b>	Pierrine	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>Da Paré</b>	Silvio	<input checked="" type="checkbox"/>	<b>Rapin</b>	Esther	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>Desbaillet</b>	Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>	<b>Sanroma</b>	Marie-Laurence	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>Devanthéry</b>	Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>	<b>Schneider</b>	Ghislaine	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>Dutoit</b>	Cloé	<input checked="" type="checkbox"/>	<b>Schwab</b>	Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>Duvillard</b>	Béatrice	<input checked="" type="checkbox"/>	<b>Sordet</b>	Jim	E
<b>Gaisch</b>	Lorenz	D	<b>Tissot</b>	Vanessa	E
<b>Gretillat</b>	Elena	<input checked="" type="checkbox"/>	<b>Wenger</b>	Jean-Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>Guillèn</b>	José	<input checked="" type="checkbox"/>	<b>Wildhaber</b>	Jean-Pierre	E
<b>Guillaume-G.</b>	Nicolas	<input checked="" type="checkbox"/>			

E: excusé, A: absent, D: démissionnaire